

Compte rendu de la séance du 16 octobre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 + 4 pouvoirs

Votants : 15

Date de la Convocation : 09/10/2020

L'an deux mille vingt, le 16 octobre à 20 Heures 00,
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles et JUVANON Christophe.

Étaient Absents Excusés : GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe ; BURTIN Thomas a donné pouvoir à GALLAND Gilles ; JACQUET Orian a donné pouvoir à MORLAT Blandine ; MAUGUIN Paul-Antoine a donné pouvoir à HERNANDEZ Sandrine.

Étaient Absents :

Secrétaire de séance : SALL Sophie.

1) Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : intervention de M. JOBARD Dominique

Le président du syndicat présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable en 2019.

2) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 4 septembre 2020.

3) Décision Modificative n°1 (DM) : régularisation d'écritures comptables

Suite au vote du budget primitif 2020, le trésorier a émit des observations qui doivent être régularisées. Il y a une discordance entre les prévisions aux D139xx-040 et D777-042. Une DM doit être prise les prévisions aux D139xx.

Diminution des crédits aux comptes :

- D13912-040 : - 265 €

- D13913-040 : - 21 €

- D13918-040 : - 6 €

Augmentation des crédits aux comptes :

- D21312 : + 292 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la régularisation d'écritures comptables.

4) Délibération n°38 : Création du poste d'Adjoint Technique

Le Maire expose à l'assemblée les mouvements de personnel à compter du 09/11/20.

Béatrice PONCET CROUZET est en arrêt maladie jusqu'au 13/11/20. Elle est remplacée par Léna BENOIT – COLIN et Iliona PONCET du 02/11/20 au 06/11/20.

Patricia TRUNDE, en charge de la cantine sera en retraite au 01/12/20, en soldant ses heures supplémentaires, elle sera présente jusqu'au 06/11/20. Elle sera remplacée par Nadia RECCHIA qui effectuera la gestion, le service des repas, le ménage de la cantine ainsi que le ménage des salles communales.

A partir du 09/11/20, Léna BENOIT – COLIN et Iliona PONCET remplaceront toujours Béatrice mais aussi les tâches de Nadia.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les

emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En vue de la nomination stagiaire d'un agent contractuel, à compter du 1^{er} novembre 2020, il convient de créer l'emploi correspondant.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal, en date du 22 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

5) Délibération n°39 : Modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 22 mai 2019,

Considérant la possibilité de nommer stagiaire un agent au grade d'Adjoint Technique,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS FILIERES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et centièmes)
<u>ADMINISTRATIVE</u> Adjoint Administratif	C	1	35 heures
<u>ANIMATION</u> Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	29 heures 80
Adjoint d'Animation	C	1	30 heures 75
<u>TECHNIQUE</u> Agent de maîtrise	C	1	28 heures 25
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures
Adjoint Technique	C	1	30 heures
TOTAL		7	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de BERZÉ-LA-VILLE, chapitre 012, article 6411.

6) Délibération n°40 : MBA : Avis sur le transfert de compétence PLUi à MBA

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renoué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Considérant qu'en application de la loi ALUR, la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, sera automatiquement transférée à Mâconnais Beaujolais Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2021, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de reporter le vote de cette délibération à un prochain conseil municipal.

7) Délibération n°41 : Conseil Département - Convention de déneigement

Le deuxième adjoint en charge de la Voirie fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de mettre en place une convention de déneigement avec le Conseil Départemental. Cette convention aurait pour objectif de définir les conditions d'intervention de la commune et du département pour la campagne de viabilité hivernale 2020-2021, sur la route départementale n°220. Ces conditions concernent le traitement du verglas et de la neige, de la RD n°220 jusqu'à l'entrée du Bourg. Les agents communaux interviendraient avant les services techniques du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui précise les conditions et les sections d'intervention de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8) Avis sur le transfert de pouvoirs de police administrative spéciale des Maires au président de MBA

Suite à l'élection du Président de MBA, le 15 juillet dernier, les pouvoirs de police spéciale des Maires lui sont ou seront transférés automatiquement en application de l'article L. 5211-9-2 du CGCT.

Compte tenu des compétences exercées par MBA, le Président se voit transférer les pouvoirs de police spéciale en matière de : assainissement, déchets, gens du voyage, voirie (police de la circulation et du stationnement, autorisation de stationnement des taxis) et habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine).

Les Maires peuvent s'y opposer, pour un ou la totalité des domaines précités, selon la procédure suivante :

- Un (ou plusieurs) Maire(s) notifie(nt) son (leur) opposition, via un arrêté qui doit être transmis au contrôle de légalité et affiché, au Président de MBA dans les 6 mois suivants l'élection du nouveau Président. Il est alors mis fin au transfert dans les communes dont les Maires ont notifié leur opposition.
- Pour garder une cohérence sur l'ensemble du territoire, le Président de MBA peut alors, à son tour, décider de refuser le transfert du pouvoir de police sur l'ensemble du territoire communautaire, pour tout ou partie des pouvoirs transférés. Le transfert du pouvoir de police prend fin à compter de la notification de la renonciation.

Le Maire demande à l'assemblée de ne pas transférer les pouvoirs de police spéciale en matière de : gens du voyage, voirie et habitat. Le conseil municipal, après avoir effectué un vote de principe unanime, décide de ne pas transférer ces pouvoirs.

9) Informations diverses

Le Tribunal Administratif de Dijon a rejeté les recours concernant les élections municipales 2020. Les membres du conseil restent en place.

CCAS : la commission s'est réunie le 11/09/20. En raison de la Covid-19, le repas des Anciens n'a pas eu lieu. Des paniers garnis seront offerts aux personnes de plus de 75 ans. Ils seront achetés à SUPER U pour une valeur de 30 €. Les personnes résidentes en EHPAD recevront aussi un panier garni. Des cartes cadeaux d'une valeur de 30 € seront offerts aux nouveau-nés de l'année 2020.

Fibre optique : le maire a rencontré le responsable d'ORANGE qui lui a indiqué que la fin du déploiement de la fibre optique devrait être en juin 2021. Actuellement 92 foyers de la commune sont éligibles à la fibre.

Lettre d'informations : elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement avec un prospectus sur PanneauPocket (application qui envoie des informations avec notification instantanée sur le téléphone portable).

Ecole : Le maire et la directrice ont présenté le retour d'expérience du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) à l'académie. Le projet a été réalisé en 2019 par l'achat d'équipements numériques mobiles et services associés pour un montant de 14 000 € subventionné à 50 % par l'Education Nationale.

Projet de rénovation thermique du bâtiment scolaire : en saison estivale, la température dans les classes primaires est excessive. Une pointe à 37° a été observée. Un RDV avec l'ATD (Agence Technique Département) est programmé pendant les vacances scolaires.

MBA Conseil Communautaire du 15 octobre, principaux votes intéressants notre commune :

- 2 fonds de concours, l'un pour l'aide au développement local et l'autre pour la voirie. Pour la commune 66 000 € pour le développement local et 52 000 € pour la voirie seront attribués sur la mandature soit 6 ans pour subventionner les projets d'investissement à hauteur de 50 %.
- un dispositif d'aide financière à l'achat d'un vélo neuf : aide plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo neuf conventionnel (vélo classique, VTT ou VTC d'une valeur minimum de 450 € HT) ; plafonnée à 300 € pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique (d'une valeur minimum de 900 € HT).

Travaux : La Croix Blanche (création liaison cyclable) il reste les plantations à faire. La subvention pour les amendes de police d'un montant de 17 875 € va être versée prochainement par le Conseil Départemental. La Préfecture a déjà versé la somme de 48 222 € au titre de la DETR 2019. Hameau Les Furtins : l'enfouissement des lignes électriques est en cours et devrait être terminé en fin d'année. Le maire a assisté à une réunion avec le collectif du hameau de Marie qui demande l'enfouissement des lignes électriques de leur secteur. Concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, le SYDESL réalise environ un chantier tous les cinq ans par commune et visite chaque mairie une fois tous les deux ans. Pour Berzé-la-Ville, ce rendez-vous est planifié à mi-année 2021. Le maire donne lecture du courrier d'un administré habitant le hameau Les Sauzets dans lequel il demande d'enfouir le réseau électrique.

10) Questions diverses

Plantation des arbres dans la cour d'école : une demande d'aide financière a été faite au Département, celle-ci est à l'étude. Des devis ont été reçus en mairie. Les travaux se feront pendant les vacances de Noël ou d'hiver.

11 novembre : une cérémonie aura lieu au Monument aux Morts. L'heure sera décidée suite à la réunion prévue avec le maire de Sologny, de Berzé-le-Châtel et les pompiers.

ADMR : l'assemblée générale a eu lieu le 13 octobre. Une dizaine de communes adhèrent à cet organisme. Le coût pour la commune est de 1,10 €/hab. Sur la commune, 14 personnes sont concernées par l'ADMR. Cet organisme apporte une aide pour tout public : entretien de la maison, du linge, aide à la préparation des repas, des courses, aide à la personne (toilette et habillage), garde d'enfants... Christine LAPALUS-LECOFFRE a été désigné « correspondant dossier ».

Vitesse : Catherine DITLECADET fait part du manque de visibilité dans la descente de la Chapelle des Moines ainsi que de la vitesse excessive pour couper la route. Elle suggère la pose d'un miroir. Celui-ci ne peut pas être installé sur une route départementale selon les règles du Conseil Départemental.

Voirie : dénomination et numérotations des rues en cours. Des noms de rues sont à créer au hameau Le Vernay.

Rue des Vignes : suite à l'orage du 2 octobre, les pompiers sont intervenus pour une conduite d'eau pluviale bouchée en contre-bas faisant remonter de l'eau plus haut. L'entreprise PERRAUD a désengorgé la canalisation au moyen d'une minipelle. Le remplacement de la conduite d'eau pluviale sera à prévoir lors de la réfection de la voirie.

Ecole : le conseil d'école a eu lieu mardi 13 octobre à la salle Simonet.

Grotte des Furtins : la grille d'entrée a été réparée et un cadenas a été posé.

Décorations de Noël extérieures : une commande a été passée pour l'achat de guirlandes lumineuses.

Station d'épuration : un technicien du Pôle appui technique de la Direction accompagnement des territoires visitera les ouvrages d'épuration de La Croix Blanche le mardi 20 octobre.

Le Maire rencontrera le directeur de l'OPAC le lundi 26 octobre.

Christophe JUVANON fait part des observations et demandes suivantes : remettre un panneau

« Interdiction aux bus » en bas de la montée des Moines ; remettre en place les clôtures de protection autour du pré « CHAMONARD » derrière les Fours à Gypse et de l'ancienne décharge entre le terrain de sport et le rucher de Mr Edouard BIETH car ces 2 zones sont à risque d'effondrement voir rapport de contrôle des galeries de 2015 ; lors de la vente des biens de M. Georges BAYARDON, il faudra régulariser la donation de la parcelle n°475 au lieu-dit « Le Perret » ; l'acte de propriété du lavoir de La Croix Blanche doit être régularisé auprès du notaire Louis PARIS et Ghislain CORGET ; il souhaite connaître la date de réalisation des travaux par la société SOCAFL de la rue des Grives au hameau de Marie ; il signale qu'une poutre de l'église est en très mauvais état suite à des infiltrations d'eau et que des travaux de consolidation doivent être rapidement étudiés.

Sophie SALL signale qu'il y a des trous sur le bord de la chaussée de la RD n°220 (route qui descend du Bourg à l'Echalier). Les véhicules stationnés sur le parking du restaurant ne doivent pas gêner le bus scolaire. Certains véhicules sont mal garés et donc rendent les manœuvres du bus plus compliquées. Il faudrait matérialiser les places de stationnement. Un projet d'agrandissement du parking est envisagé.

Le problème de stationnement des parents devant l'école lors de la dépose des enfants est toujours présent. Le Maire a déjà effectué deux surveillances à l'entrée de l'école lors de l'ouverture des portes et à cette occasion a fait quelques rappels.

La séance est levée à 22h50.